

Conseil Municipal du 11 mai 2015

Etaient présents : Mmes AUZILLON, BARRIER, ARTUS, PEREIRA, GONCALVES, et Mrs AYRAL, FOURNIER, PASCAL, LAUDOUZE, LARGERON, PAPARIC, PAPPALARDO

Etait représenté : Mme PEREIRA OLIVEIRA donne pouvoir à Mme AUZILLON.

Etaient absents : Mme VERGNOL Mr CHAMPOUX.

Secrétaire de séance : Mme BARRIER

Ordre du jour

- Travaux
- SIARR : rapports d'activités et modification de statuts
- Personnel communal
- Subventions aux associations
- Signalétique
- Question diverses

Modification de l'ordre du jour avec l'ajout d'une délibération de principe.

Travaux

Le revêtement en sable du parking de la Mairie a été remplacé par un enduit tricouche. La société COLAS a réalisé les travaux moyennant une facture de 4 620 € TTC.

L'entreprise GIRAUD est intervenue pour la réalisation du branchement définitif de la pompe d'arrosage du terrain de foot. Montant des travaux de fouilles = 1 440 € TTC.

Avec virement de crédits.

Approbation à la majorité de ses membres présents ou représentés (Abstention de Martine ARTUS)

SIARR : rapport d'activités et modification des statuts

Le règlement du SPANC doit intégrer deux évolutions majeures :

* le contrôle du diagnostic est obligatoire à chaque vente de biens

* la mission de contrôle des installations

Ce nouveau règlement doit être affiché en Mairie deux mois. Le rapport est consultable au secrétariat de mairie.

Compte tenu du changement d'adresse du siège du SIARR, se situant désormais à St Bonnet, les statuts doivent être modifiés.

Le conseil prend note de l'ensemble du rapport d'activités et de ce changement de statut.

Personnel communal

Création d'un emploi non permanent d'adjoint technique de 2^o classe, afin de recruter la nouvelle cuisinière placée en disponibilité pour convenances personnelles Manzat Communauté. Un CDD de trois mois sera conclu entre cet agent non titulaire et la commune.

Sur le territoire communautaire, le congé d'ancienneté est mis en place. Mr le Maire propose d'en faire bénéficier nos employés.

Le conseil approuve les deux propositions.

Subventions aux associations

Approbation de la proposition du maire d'accorder une enveloppe totale de 4 660 € d'aides financières aux associations locales pour les aider dans leurs projets 2015.

Signalétique

Nous nous trouvons confrontés à un problème de localisation pour deux maisons se situant à la sortie de Malauzat en direction de Chateaugay. La solution serait de baptiser ce lieu-dit « Le Lac » (référence cadastrale)

Le conseil donne son accord.

Remplacement de personnel : délibération de principe

Une délibération de principe est nécessaire en cas d'absence d'un employé pour maladie par exemple afin de le remplacer.

Le conseil accepte cette délibération.

Questions diverses

- Mr AYRAL informe le conseil de l'état du véhicule communal. Celui-ci est actuellement au garage depuis quelques semaines. Sa remise en état coûterait environ 6 800 €. Il faut donc prévoir son remplacement.
- Mr AYRAL rappelle que l'embauche définitive de la cuisinière, ne se fera que sur une base de 28 heures (ancien poste sur une base de 35 h). Par conséquent nous devons prévoir d'embaucher une personne supplémentaire pour le centre de loisirs.
- José Fournier, informe qu'une campagne de rebouchage des trous de la voirie communale est prévue. Il demande aux élus de recenser tous les « nids de poule » sur l'ensemble de la commune et de l'en informer.
- José Fournier informe que le SBA est en train de faire du porte à porte sur le bourg de Malauzat en vue de la mise en place de la redevance incitative (en remplacement de la

TEOM). Après explication du « Mr SBA », on s'aperçoit vite que nous allons payer entre 45 et 51 % de plus (pour les foyers moyens) avec une forte réduction du nombre de passages. Il faut donc réagir ensemble.

- Jean-Louis LAUDOUZE, a été interpellé à plusieurs reprises pour savoir si une nouvelle campagne de « coupe de bois » était prévue sur les terrains boisés communaux. Mr le Maire répond : non pas dans l'immédiat.
- Jean-Louis LAUDOUZE, informe qu'il y a un problème de sécurité à St Genès au croisement de la rue des Moulins Blancs et du Chemin des Verguières, avec la priorité à droite.
- Marie PERREIRA, signale que l'entretien des espaces verts dans le lotissement Le Peyrat pose problème : « les plumeaux » ont été une fois de plus tondus et du désherbant a été projeté sur les Bonnes Plantes et non les mauvaises herbes. Les habitants ou les visiteurs ne sont pas non plus très respectueux des espaces plantés puisque certaines voitures y stationnent.

Fin de séance à 21 heures.

Le Maire de MALAUZAT

Jean-Paul AYRAL